

Bien Vivre ensemble dans un projet collectif

Donner ses limites et poser les règles pour réussir la cohabitation



Simplification Externalisation Santé **Ressources humaines**

Bénéfices de la solution

- **Préserver sa vie de famille**
- **Travailler de manière plus sereine**
- **Responsabiliser chacun des membres**
- **Eviter les conflits, les tensions**

Julien et Hélène LERAY (56), EARL à 2 UTH

Maraîcher et éleveuse-fromagère en brebis laitières au sein d'un écovillage SCIC de 8 dirigeants et plus de 50 associés au capital pour la gestion de l'écovillage



Installée en 2019 sur la commune de Local-Mendon, la ferme de Keruzerh s'intègre dans un projet d'écovillage plus global appelé **Demain en Main**. Il se compose de 7 logements, de la ferme et d'activités de formations en lien avec l'autonomie et les transitions écologiques et sociales. Cet écovillage est autant un lieu de vie qu'un lieu de travail.



« Au tout départ, nous étions 5, sur un projet collectif autour d'une activité agricole, de logements et d'une idée de commerce, coworking. D'une association au départ, on a ensuite créé une SCIC, avec des bénévoles, et une EARL avec un objectif de rémunération. Aujourd'hui nous sommes une bonne vingtaine d'adultes à graviter autour du projet, et 3 foyers à loger sur place, avec 4 autres à arriver.

Le fait d'habiter sur place fait partie du sens même du collectif, mais pour autant, il n'était pas question pour nous d'habiter dans une grande colloc ! Chacun a sa maison et son jardin privatif !

Les règles de vie ont dû être posées au départ : par exemple, au début les enfants pouvaient aller chez les voisins quand ils en avaient envie, il a fallu leur expliquer que c'était comme ailleurs, il fallait être invité pour aller voir les copains. De même, si quelqu'un venait à passer alors que nous étions en plein repas, nous leur disions de repasser plus tard. Ça n'est plus un sujet de tension, chacun a donné ses limites.

Un autre point important a été la gestion des déplacements : il a fallu mettre des voies de circulation séparées entre les trajets privés et les trajets professionnels. Les lieux de formation ont été modifiés, ailleurs que dans l'espace village. Les architectes qu'on avait missionnés avaient mis cela en avant : l'importance de la gestion des flux.

De même, pour le matériel, on avait souhaité tout mutualiser au départ. Chacun pouvait utiliser le matériel de la ferme, de la SCIC,... On en est revenus... Finalement on sépare tout. Le matériel doit toujours être ramené au même endroit, il est disponible on peut partager, mais on formalise, voire on fait un état des lieux. Cela évite de le chercher partout, de le trouver abîmé mais personne ne sait pourquoi... »

Donner ses limites et poser les règles pour réussir la cohabitation



Avantages

- Permet d'apprendre à mieux se connaître
- Améliore les relations entre les associés et les autres acteurs du collectif
- Permet une meilleure séparation de la vie personnelle et professionnelle
- Limite les facteurs de tension en se mettant d'accord sur le fonctionnement



Limites

- Nécessite du temps de réunions, de points et d'accepter de se remettre en cause
- Peut engendrer des coûts importants selon la configuration du site

A noter

- **Difficulté de mise en œuvre**
Facile / Complexe / **Très complexe**
- **Temps de mise en œuvre**
Immédiat / **Sur la campagne** / Plus d'un an
- **Coût d'investissement et de fonctionnement**
< 5 000 € / **De 5 000 à 20 000 €** / > 20 000 €

Conditions de réussite

- Accepter de « perdre » du temps à réfléchir : consacrer du temps de réunion en amont, puis faire des points réguliers
- Etre à l'écoute des autres, savoir donner ses limites et accepter de se remettre en cause
- Savoir se faire accompagner par des personnes extérieures, neutres
- Accepter que le mot confiance ne soit pas suffisant, et que la formalisation est nécessaire

Contact

Caroline DENECHAU – 06 30 98 04 31 – caroline.denechau@bretagne.chambagri.fr

Financé par